



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 35949

Texte de la question

M. Emile Blessig attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le manque d'inspecteurs chargés de faire passer l'examen du permis de conduire dans le Bas-Rhin. Il semblerait que dans le Bas-Rhin, il y ait une pénurie d'inspecteurs chargés de faire passer l'examen de permis de conduire du fait du non-remplacement de ceux qui sont mutés ou partis à la retraite. Ceci cause un préjudice financier aux exploitants d'auto-école et pénalise les jeunes dont le permis de conduire peut être un élément d'appréciation important dans l'attribution d'un emploi. Il lui demande donc de s'expliquer sur cette situation et il lui demande ce qu'il compte faire pour y remédier et permettre à de nombreux jeunes de passer le permis dans des délais raisonnables.

Texte de la réponse

Il est exact que le département du Bas-Rhin a connu des difficultés en raison d'une part, de la promotion d'un agent dans le corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière au 1er janvier 1999 et, d'autre part, de l'augmentation sensible de la demande d'examen observée dès 1998. Dans ces conditions, le dispositif de péréquation et de permanence nationales a été mis en oeuvre. Au cours du second semestre de l'année 1999, 166 jours de renfort ont été programmées dans la circonscription Alsace dont dépend le département du Bas-Rhin. Sur les dix premiers mois de l'année, le coefficient d'attribution a été par exemple de 1,49 pour l'Alsace contre 1,48 au plan national. Cela étant le dispositif rappelé ci-dessus ne permet pas toujours, actuellement, de faire face à la hausse des inscriptions au permis de conduire observée en 1999 (près de 4 % pour les neuf premiers mois de l'année). Une première réponse réside dans l'augmentation des effectifs d'inspecteurs. A ce titre, la loi de finances 2000 prévoit la création de 30 emplois supplémentaires. Enfin, deux inspecteurs stagiaires ont été affectés le 1er janvier 2000 sur les centres d'Haguenau et de Strasbourg, et un autre poste sera proposé au 1er juillet 2000, ce qui devrait permettre au département du Bas-Rhin de retrouver une situation satisfaisante.

Données clés

Auteur : [M. Émile Blessig](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35949

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 mars 2000

Question publiée le : 11 octobre 1999, page 5853

Réponse publiée le : 20 mars 2000, page 1849